



N° 83

Décembre 2013

Bulletin d'information

Édito Ça bouge...

Sommaire

Nos dossiers

- Travaux règlementés p.2
- Loi refondation de l'école p.3
- Audience HSCP p.4

Métier

- Rapport accès aux soins p.5
- Brève CNSP p.2
- Brève Service public régional d'orientation p.5
- Brève CNEE p.6

Vos droits

- Info contrat type p.6
- CAPN du 15 octobre p.7
- Déclaration préalable CAPN p.8

Vie syndicale

- Activité syndicale p.9
- Bulletin d'adhésion p.10

La loi de Refondation de l'École de la République publiée en juillet 2013, a été mise en œuvre dès la rentrée 2013. Les rythmes éducatifs sont à l'avant plan médiatique et nous ne pouvons que soutenir cette volonté de rendre la journée d'apprentissage de l'élève plus brève avec une meilleure prise en compte de ses rythmes de vie. Le SE-UNSA, syndicat des enseignants de notre fédération UNSA Éducation, conscient des enjeux pour la réussite de l'élève et l'intérêt à terme de toute la communauté éducative à favoriser le bien être de l'enfant à l'école, soutient la démarche, même si celle-ci doit être encore améliorée localement dans bien des communes. Des adaptations pour l'école maternelle sont en cours. Mais cette loi comporte également bien d'autres nouveautés qui seront évoquées dans ce bulletin. Nous retiendrons tout particulièrement les articles de loi concernant le parcours de santé, le champ de la mission de promotion de la santé, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, le socle commun de compétences, l'entrée massive du numérique, la promotion d'une école inclusive avec le développement d'une scolarisation des élèves en situation de handicap. Une circulaire est annoncée par le ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs les « groupes métiers » démarrent. Les enseignants d'abord mais toutes les professions de l'éducation vont se succéder auprès du cabinet ministériel pour définir leurs objectifs et les déclinaisons à envisager dans le cadre de la loi de Refondation. On nous l'a promis, le tour des médecins de l'éducation nationale viendra. Une rencontre ministérielle avec l'UNSA Éducation, les syndicats de médecins (SNMSU-UNSA Éducation), infirmières (SNIES) et assistants sociaux (SNASEN) a inauguré les démarches. D'autres suivent. Le SNMSU-UNSA Éducation a bénéficié de plusieurs audiences au cours desquelles il a pu faire part de l'évolution des besoins de santé des élèves, des difficultés de terrain et des conséquences à en tirer sur l'exercice des médecins de l'éducation nationale. Enfin, nous discutons des missions...

Ça bouge aussi du côté des ressources humaines : enfin, le contrat type pour lequel le SNMSU-UNSA Éducation, scandalisé par l'insuffisance voire l'absence de contrat proposé aux « vacataires », a tant œuvré, voit le jour. Envoyés aux rectorats depuis la mi-octobre, ces contrats doivent dorénavant être utilisés et les « vacataires », reconnus enfin agents non titulaires de l'État, bénéficieront d'une meilleure couverture sociale. Enfin, aux dernières nouvelles, les alertes du SNMSU-UNSA Éducation auprès des députés et sénateurs ont porté leurs fruits : la santé scolaire ne figure plus à la deuxième lecture au Sénat dans les délégations de compétence de l'État aux collectivités territoriales.

Voilà quelques nouvelles qui vous aideront, nous l'espérons, à affronter le quotidien qui reste bien souvent, compte tenu de nos effectifs, trop difficile. Un dernier mot en cette période de fin d'année, en guise de cadeau, pour lutter contre le stress: partageons entre pairs nos interrogations, osons dire non et nous faire plaisir au travail : nous y gagnerons en sérénité et efficacité...

Bonnes fêtes de fin d'année.